

# RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2014

Le vingt-et-un novembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le treize novembre deux mille quatorze, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Etaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; ANDRIEU Francis ; THEO Philippe ; LEFÈVRE Matthieu (arrivé 20h30) ; CRÉPEAU Anne-Sophie ; VANDEN BOGAERDE Johann ; BLIMOND Brigitte ; LEMPEREUR Christine ; BRISSY Emmanuelle ; BOYENVAL Philippe ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; DHORNE Dominique ; TATTEBAUT Michel.

Absent excusé : MALOIGNE Laurent

Secrétaire de séance : Christine LEMPEREUR

Compte rendu affiché le : 28 novembre 2014

---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de M. Marcel Riant, ancien Conseiller Municipal jusqu'en 1995 et adjoint au maire de 1983 à 1989. M. Riant est décédé cette nuit à La Seyne sur Mer.

Une minute de silence est effectuée en sa mémoire.

Monsieur le Maire demande ensuite aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour:

- Création d'une commission transport au sein du Conseil Municipal ;
- Adhésion à la messagerie Zimbra de Somme Numérique.

Le Conseil Municipal donne son accord.

## **I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2014.**

*☞ Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.*

## **II - DECISION MODIFICATIVE N°1 (BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014).**

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les mouvements suivants :*

### **Fonctionnement :**

<i>D 60612 : Energie-électricité .....</i>	<i>3 000.00 €</i>
<i>D 61551 : Entretien matériel roulant .....</i>	<i>500.00 €</i>
<i>D 61558 : Entretien autres biens mobiliers .....</i>	<i>- 500.00 €</i>
<i>D 6232 : Fêtes et cérémonies .....</i>	<i>200.00 €</i>
<i>D 6251 : Voyages et déplacements .....</i>	<i>- 200.00 €</i>
<i>D 6281 : Concours divers (cotisations) .....</i>	<i>- 80.00 €</i>
<i>D 63512 : Taxes foncières .....</i>	<i>- 125.00 €</i>
<i>D 6333 : Participation à la formation professionnelle .....</i>	<i>250.00 €</i>
<i>D 6411 : Personnel titulaire .....</i>	<i>5 000.00 €</i>
<i>D 6458 : Cotisations autres organismes .....</i>	<i>250.00 €</i>
<i>D 6453 : Cotisations caisses retraite .....</i>	<i>1 500.00 €</i>
<i>D 023 : Virement section investissement .....</i>	<i>3 721.00 €</i>
<b><i>Total Dépenses : .....</i></b>	<b><i>13 516.00 €</i></b>

R 73111 : Taxes foncières et d'habitation .....	9 266.00 €
R 74838 : Autres attributions de péréquation.....	4 250.00 €
<b>Total Recettes :</b> .....	<b>13 516.00 €</b>

**Investissement :**

D 2041511-051 : Aménagement Paysager RD1001 .....	10 591.00 €
D 21578-110 : Radars pédagogiques .....	2 200.00 €
D 2181-109 : Stores & chauffe-eau Mairie .....	1 000.00 €
<b>Total Dépenses :</b> .....	<b>13 791.00 €</b>

R 021 : Virement de la section de fonctionnement.....	3 721.00 €
R 10223 : TLE.....	10 069.00 €
R 28041512 : Amortissement GFP .....	1.00 €
<b>Total Recettes :</b> .....	<b>13 791.00 €</b>

**Le Conseil Municipal adopte les modifications ci-dessus à l'unanimité des membres présents.**

Arrivée de M. LEFEVRE

**III - SUBVENTION 2015 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'HEBECOURT.**

*Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le vote du budget primitif du C.C.A.S. est suspendu au vote de celui de la commune. En effet, la subvention communale faisant partie intégrante du budget primitif du C.C.A.S., celui-ci ne peut voter son budget avant celui de la commune, sauf si le Conseil Municipal délibère auparavant et s'engage à inscrire ladite subvention au prochain budget.*

*Pour éviter cette attente, il propose au Conseil Municipal de voter dès à présent la subvention au C.C.A.S. M. Philippe THEO, vice-président du C.C.A.S. par délégation du Maire ne prend pas part au vote.*

*Toujours dans l'optique de réduire les dépenses communales et après en avoir discuté avec le vice-président du CCAS, Monsieur le Maire propose de maintenir la subvention communale au C.C.A.S. à 1 900€.*

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale d'Hébecourt une subvention d'un montant de 1 900 € et s'engage à inscrire cette somme au Budget Primitif 2015.***

**IV - SUBVENTION 2015 AU COMITE DES FETES D'HEBECOURT.**

*Monsieur le Maire, après en avoir discuté avec la Présidente et la Trésorière de l'association, propose de laisser la subvention communale au Comité des Fêtes à 1 400€ sur l'année 2015.*

*Mesdames CREPEAU, DUBREUCQ et LEMPEREUR, toutes trois membres du bureau du Comité des Fêtes d'Hébecourt, ne prennent pas part au vote.*

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder au Comité des Fêtes d'Hébecourt la somme de 1 400 € à titre de subvention communale pour l'année 2015 et s'engage à inscrire cette somme au budget primitif 2015.***

**V - PROPOSITION DE M. PATRICK GLORIEUX D'ACQUERIR LA PARCELLE QUI LONGE LA FACADE DE SA PROPRIETE RUE DE LA VALLEE.**

*Monsieur le Maire avait évoqué cette question lors de la séance du 19 septembre 2014.*

*La commission s'est rendue sur place et a statué sur cette demande.*

*Elle n'est pas favorable à la vente de cette parcelle mais souhaite que des plantations ou autres aménagements y soient réalisés tout en rappelant la vocation de trottoir public de la partie enherbée longeant le bâtiment recouvert de bois.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de la commune, diligenté par Amiens Métropole, la question des eaux de ruissellement sur cette parcelle sera étudiée.*

*De cette étude sortiront certainement des propositions d'aménagement.*

*Monsieur le Maire proposera alors à la commission puis au Conseil Municipal de les mettre en œuvre.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention :*

- *est opposé à toute cession de parcelles appartenant à la voirie du domaine public communal ;*
- *attend les conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales ;*
- *préconise une concertation entre la commission travaux et les propriétaires riverains de cette parcelle pour son embellissement.*

## **VI - CONVENTION BIPARTITE DE LOCATION DES TERRES COMMUNALES AVEC LA SOCIETE DE CHASSE D'HEBECOURT.**

*La société de Chasse d'Hébécourt loue les terres communales par convention depuis plusieurs années. La parcelle de terre communale ZH n°29 ayant été vendue, il convient de refaire cette convention pour le reste des terres communales.*

*Celles-ci se révélant être à environ 1ha 60 a, Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la location à 50€ par an non indexés.*

*M. ANDRIEU ne prend pas part au vote car appartient au bureau de la Société de Chasse.*

***Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de louer les terres appartenant à la commune d'Hébécourt à la Société de Chasse d'Hébécourt pour la somme de 50€ annuels, non indexés, payables au début de chaque saison de chasse.***

***Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention bipartite qui résultera de cette délibération avec Monsieur le Président de la Société de Chasse.***

## **VII - CREATION D'UNE COMMISSION TRANSPORT.**

*Monsieur le Maire et Madame DUBREUCQ ont reçu M. RIFFLART, vice-président en charge des transports à Amiens Métropole.*

*Ils lui ont réitéré le souhait des hébécourtois d'avoir une ligne de bus de ville dans le village.*

*M. RIFFLART leur a expliqué qu'Amiens Métropole allait mettre en place des assises du transport dès le 2<sup>ème</sup> trimestre 2015.*

*Il a précisé que les communes d'Hébécourt et de Saint-Saufliou étaient trop éloignées de Dury avec trop peu de population concernée et que cela entraînerait certainement un trop grand coût pour la Métropole. Les chiffres de l'étude sont attendus pour la fin 2015. En attendant, il préconise de tout mettre en œuvre pour faire fonctionner le transport à la demande (Résago)...*

*Monsieur le Maire aimerait donc créer une commission transport pour recenser les desiderata de la population, organiser une réunion publique avec M. RIFFLART, présenter un projet argumenté puis une délibération du Conseil Municipal motivée et se concerter avec les représentants de la commune de Saint-Saufliou.*

***Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de créer une commission "transport" dont les membres sont :***

- ***Dominique HESDIN,***
- ***Emmanuelle BRISSY,***
- ***Marie-Claire DUBREUCQ,***
- ***Christine LEMPEREUR,***
- ***Dominique DHORNE.***

## **VIII - ADHESION A LA MESSAGERIE "ZIMBRA" DE SOMME NUMERIQUE.**

*Le Syndicat Mixte Somme Numérique met à la disposition de ses membres et de leurs composantes un nouveau service dénommé "messagerie collaborative".*

*Actuellement, la messagerie de la commune est déjà prise en charge par Somme Numérique mais ne permet pas sa consultation sur d'autres postes que celui de la mairie. De plus, ce logiciel va être, à terme, arrêté car trop lourd à maintenir et obsolète.*

*Cette nouvelle messagerie contient des agendas partagés ou non, un porte-document qui permet de conserver, éditer et partager des documents, une messagerie instantanée, le tout accessible par tout poste (ordinateur, smartphone, ...) connecté à internet.*

***Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :***

- ***d'approuver la charte de fonctionnement du service mutualisé de Messagerie Collaborative ;***

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'ouvrir une boîte aux lettres en gardant l'adresse mail : [mairie@hebecourt80.fr](mailto:mairie@hebecourt80.fr) ;
- de déléguer son administration fonctionnelle à Somme Numérique pour la somme de 15€ HT par an pour ce compte.

## **VII - QUESTIONS DIVERSES.**

### 1/ Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Amiens Métropole a chargé le cabinet Merlin de réaliser un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales propre à onze communes du sud/sud-ouest amiénois dont Hébecourt.

Le schéma directeur d'Hébecourt est prioritaire car c'est à partir de celui-ci que sera déterminé ce qui sera réalisé dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche d'aménagement des trottoirs de la RD1001. Il est attendu fin mars 2015.

### 2/ Travaux de proximité sport et culture à Amiens Métropole :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé en priorité 1 la réfection du terrain de basket et de ses paniers. Il a ensuite souhaité la réalisation d'un terrain de boules et la pose de deux buts "mini foot" à la salle communale.

### 3/ Suite des travaux d'aménagement des trottoirs de la RD1001 et de la réfection de la chaussée : rendez-vous avec les chefs de chantier d'Amiens Métropole et du Conseil Général :

\* M. le Maire et M. ANDRIEU ont reçu M. DIDAUX, d'Amiens Métropole pour revoir les problèmes liés aux travaux d'aménagement de la RD1001 :

- oubli de raccordement au réseau d'une sortie de gouttière au n°2 de la rue de Paris ;
- réalisation du passage piéton au niveau du n°10 toujours en attente ;

Monsieur le Maire a demandé que soit étudiée la possibilité de refaire le trottoir devant le cabinet des kinésithérapeutes, car celui-ci est criblé de trous.

A ce propos, M. Tattebaut signale qu'il a toujours de l'eau venant des trottoirs dans sa cave ...

\* M. ANDRIEU et Mme DUBREUCQ ont reçu M. GODET du Conseil Général de la Somme car la surélévation de la RD1001, rue d'Amiens, a entraîné :

- l'effacement de la bordure pour empêcher la circulation des eaux de ruissellement vers le n°1 qui se trouve en contrebas de la rue. Une nouvelle bordure devra être posée.
- une "marche" trop importante au niveau des numéros pairs. Une pente douce sera réalisée à chaque entrée de propriété.

### 4/ SIVU du Sud Amiénois :

La commune de Remiencourt a demandé son retrait du SIVU.

Le Comité Syndical va étudier les modalités de retrait de cette commune mais souhaite pouvoir la remplacer par une autre adhésion. Ce départ n'exonérera toutefois pas la commune de Remiencourt de la prise en charge de l'emprunt contracté par la Communauté de Communes du Sud Amiénois pour la construction de la crèche (1 500.00 €/an/commune/7 ans).

Monsieur le Président va engager des démarches auprès des communes susceptibles d'être intéressées (enfants déjà inscrits mais "extérieurs" actuellement).

### 5/ Demande de suppression de la place handicapée devant le n°26 de la rue de Paris :

Le propriétaire a fait cette demande à Monsieur le Maire qui n'a pas souhaité accéder à cette requête car la mairie en tant qu'établissement recevant du public, doit avoir un emplacement réservé aux handicapés dans un périmètre de 50 mètres au plus et accessible directement.

De plus, celui-ci ayant été réalisé avec des fonds publics, il ne lui semble pas économique de l'enlever et d'en refaire un autre ailleurs. En outre, la commune n'est pas en mesure de financer une autre place et n'a trouvé aucun autre lieu en remplacement.

Le propriétaire a donc adressé sa requête aux services d'Amiens Métropole qui ont, de ce fait, demandé l'avis de Monsieur le Maire.

Réponse a été faite qu'il ne voyait pas d'inconvénient à ce qu'Amiens Métropole engage ces travaux et trouve un nouvel emplacement, à ses frais...

### 6/ Courrier de M. Xavier STAES, Président de Vytajog :

L'association Vytajog demande le transfert de son siège social en mairie d'Hébecourt.

Cette association organise, entre-autres, la course "Elle & Lui" annuellement.

Le Conseil Municipal et Monsieur le Maire sont favorables à cette demande car elle est susceptible de faire connaître Hébecourt par le biais des manifestations ouvertes au public que cette association organise.

#### 7/ Alarme du hangar rue de Plachy :

Monsieur le Maire a contacté le propriétaire de ce hangar car l'alarme se déclenche très régulièrement de jour comme de nuit.

Celui-ci a indiqué se pencher activement sur le problème mais précise que ce sont des rats, présents en grand nombre dans ou autour de ce hangar qui déclenchent la surveillance ...

Monsieur le Maire en profite pour indiquer aux membres du Conseil qu'il est allé constater par lui-même que la présence de grosses pierres posées l'une sur l'autre, sur cette même propriété ne présentait aucun danger.

#### 8/ Chaussée Brunehaut :

M. ANDRIEU signale que les trous de la chaussée Brunehaut seront rebouchés et roulés la semaine prochaine.

M. le Maire a reçu le Maire de Plachy-Buyon (la chaussée Brunehaut appartient en mitoyenneté à Plachy et à Hébecourt) pour l'en informer et envisager avec lui des travaux plus importants.

Etant donné que la chaussée Brunehaut est un chemin rural dont l'entretien n'est pas une obligation pour la commune, le Maire de Plachy-Buyon ne tient à y engager aucun frais mais autorise M. le Maire à reboucher les trous par tout moyen à sa convenance.

La société SCHIMMEL de Saint-Sauflieu, va procéder aux travaux.

#### 9/ Colis personnes âgées :

M. ANDRIEU propose, à propos des colis que les personnes âgées valides viennent chercher ceux-ci en mairie pour éviter le passage des bénévoles dans toutes les maisons.

Le Conseil Municipal n'a pas vocation à délibérer sur le sujet mais le CCAS va y réfléchir.

#### 10/ Eclairage au Pré Joli :

M. BOYENVAL a remarqué que l'éclairage public du Pré Joli était encore avec des lampes orangées.

Y-a-t-il un changement prévu en vue d'une économie d'énergie ?

Le changement des lampes intervient toutes les 10 000 heures, chaque lampe remplacée le sera par des lampes de nouvelle génération.

#### 11/ Route du Poisson :

M. le Maire, n'ayant pas eu de réponse de la part des membres du Conseil Municipal quant à la participation de la commune à la Route du Poisson, a répondu favorablement sous réserve qu'elle passe à Hébecourt le samedi soir et que la sécurité nécessaire soit assurée.

Mme CARON lui a donné son accord pour recevoir les chevaux et leurs équipages une fois encore.

#### 12/ SISCO :

M. THEO transmet les retours positifs qu'il a reçus sur les TAP. Dans chaque village, cela se déroule correctement. Il souligne l'implication des parents qui, à Hébecourt, animent une activité "contes" tous les vendredis après-midi.

Il rappelle que le SISCO est tenu à la préservation des personnels et aux règles d'hygiène et de sécurité, comme tout employeur.

Les règles d'accessibilité handicap doivent être déterminées et un plan de prévision d'accessibilité doit être réalisé pour le mois de septembre.

Il indique qu'une réflexion sur l'avenir du SISCO doit être menée.

Il souligne le manque cruel de directeur mais les finances du SISCO ne peuvent pas supporter ce poste supplémentaire.

#### 13/ M. le Maire signale que les vœux aux hébecourtois sont prévus le samedi 17 janvier 2015 à 11h00.

**Séance levée à 22h08**

**COMPTE-RENDU LU ET  
APPROUVÉ  
PAR TOUS LES MEMBRES  
PRÉSENTS.**

<b>HESDIN</b> Dominique	<b>DUBREUCQ</b> Marie-Claire	<b>THÉO</b> Philippe	<b>ANDRIEU</b> Francis	<b>MALOIGNE</b> Laurent
<b>LEFEVRE</b> Matthieu	<b>CRÉPEAU</b> Anne-Sophie	<b>VANDEN</b> <b>BOGAERDE</b> Johann	<b>BLIMOND</b> Brigitte	<b>LEMPEREUR</b> Christine
<b>BRISSY</b> Emmanuelle	<b>BOYENVAL</b> Philippe	<b>VAN DE</b> <b>MOORTELE</b> Stéphane	<b>DHORNE</b> Dominique	<b>TATTEBAUT</b> Michel